

Présidence : Serbie

1039^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL

1. Date : Jeudi 12 février 2015

Ouverture : 10 h 10
Suspension : 13 heures
Reprise : 16 h 15
Clôture : 18 h 15

2. Président : Ambassadeur V. Žugić

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : RAPPORT DU CHEF DE LA MISSION DE L'OSCE
AU KOSOVO

Président, Chef de la Mission de l'OSCE au Kosovo (PC.FR/7/15 OSCE+), Lettonie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/173/15), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/151/15), Fédération de Russie, Turquie (PC.DEL/158/15 OSCE+), Canada (PC.DEL/180/15 OSCE+), Suisse, Norvège (PC.DEL/167/15), Albanie (PC.DEL/154/15)

Point 2 de l'ordre du jour : EXPOSÉS DES PRÉSIDENTS DU COMITÉ DE SÉCURITÉ, DU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTAL ET DU COMITÉ SUR LA DIMENSION HUMAINE

Président, Président du Comité de sécurité (PC.DEL/157/15 OSCE+), Président du Comité économique et environnemental (PC.DEL/153/15 OSCE+), Président du Comité sur la dimension humaine (PC.DEL/168/15), Lettonie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de

Macédoine, l'Islande et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi qu'Andorre, la Géorgie, la Moldavie, Monaco, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/174/15), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/152/15), Suisse, Turquie (PC.DEL/159/15 OSCE+), Ukraine (PC.DEL/177/15 OSCE+), Fédération de Russie (PC.DEL/186/15), Biélorussie (PC.DEL/156/15 OSCE+), Arménie, Mongolie (PC.DEL/155/15 OSCE+), Azerbaïdjan (PC.DEL/163/15 OSCE+), Géorgie (PC.DEL/162/15 OSCE+)

Point 3 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

- a) *Déclaration des coprésidents du Groupe de Minsk de l'OSCE sur les derniers développements dans le cadre du processus de paix dans le Haut-Karabakh* : Directeur du Centre de prévention des conflits, France (également au nom des États-Unis d'Amérique et de la Fédération de Russie), Lettonie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que Monaco et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/175/15), Arménie, Azerbaïdjan (PC.DEL/163/15 OSCE+), Turquie
- b) *Situation dans les territoires occupés de la République azerbaïdjanaise* : Azerbaïdjan (PC.DEL/161/15 OSCE+), Arménie
- c) *Sommet entre les chefs d'État ou de gouvernement de l'Allemagne, de la France, de la Fédération de Russie et de l'Ukraine, tenu à Minsk les 11 et 12 février 2015* : Président, Allemagne, France, Biélorussie (PC.DEL/183/15 OSCE+) Ukraine, Fédération de Russie, Kazakhstan (PC.DEL/166/15 Restr.)
- d) *Agression en cours contre l'Ukraine et violations des principes et engagements de l'OSCE par la Fédération de Russie* : Ukraine (PC.DEL/178/15 OSCE+), Lettonie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/171/15/Rev.1), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/169/15), Turquie (PC.DEL/165/15 OSCE+), Canada (PC.DEL/181/15 OSCE+), Suisse (PC.DEL/185/15 OSCE+)
- e) *Situation en Ukraine et nécessité de prendre des mesures urgentes pour appliquer les accords de Minsk* : Fédération de Russie (PC.DEL/164/15), Ukraine, États-Unis d'Amérique, Allemagne

- f) *Enlèvement et détention illégale de citoyens ukrainiens par la Fédération de Russie* : Ukraine (PC.DEL/179/15 OSCE+), Lettonie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/172/15), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/160/15), Canada (PC.DEL/182/15 OSCE+), Fédération de Russie
- g) *Situation concernant l'ONG « Un monde sans nazisme »* : Fédération de Russie, Lettonie, États-Unis d'Amérique

Point 4 de l'ordre du jour : **RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT EN EXERCICE**

- a) *Réunion de la Troïka de l'OSCE en marge de la Conférence de Munich sur la sécurité, tenue le 7 février 2015* : Président
- b) *Visite de la Mission de l'OSCE au Monténégro et de la Mission de l'OSCE à Skopje, que le Président en exercice prévoit d'effectuer les 17 et 18 février 2015* : Président
- c) *Allocution du Président en exercice à la séance d'ouverture de la Réunion d'hiver de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, prévue à Vienne le 19 février 2015* : Président
- d) *Visite que le Président en exercice prévoit d'effectuer à Washington D.C. le 25 février 2015* : Président
- e) *Visite que le Représentant spécial du Président en exercice pour le Caucase du Sud prévoit d'effectuer à Tbilissi du 16 au 20 février 2015* : Président
- f) *Visite effectuée par le Représentant spécial du Président en exercice pour le processus de règlement transnistrien à Chisinau et Tiraspol, les 9 et 10 février 2015* : Président
- g) *Demande relative à l'organisation d'une réunion informelle pour débattre des résultats du Sommet entre les chefs d'État ou de gouvernement de l'Allemagne, de la France, de la Fédération de Russie et de l'Ukraine, tenu à Minsk les 11 et 12 février 2015* : États-Unis d'Amérique, Président

Point 5 de l'ordre du jour : **RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL**

- a) *Annonce de la distribution d'un rapport écrit du Secrétaire général* : Directeur du Centre de prévention des conflits
- b) *Visite du Secrétaire général en Ukraine* : Directeur du Centre de prévention des conflits

Point 6 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Publication de la Stratégie de sécurité nationale des États-Unis d'Amérique pour 2015* : États-Unis d'Amérique (PC.DEL/184/15)
- b) *Élections présidentielles devant se dérouler en Pologne le 10 mai 2015* : Pologne (annexe)
- c) *Réunion d'hiver de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE prévue à Vienne du 18 au 20 février 2015* : Assemblée parlementaire de l'OSCE
- d) *Invitation à la réunion informelle avec l'Ambassadeur James Warlick, Coprésident du Groupe de Minsk, prévue à Vienne le 13 février 2015* : Président

4. Prochaine séance :

Jeudi 26 février 2015 à 10 heures, Neuer Saal



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.JOUR/1039
12 February 2015
Annex

FRENCH
Original: ENGLISH

1039^e séance plénière
Journal n° 1039 du CP, point 6 b) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA POLOGNE

Monsieur le Président,

Je tiens à informer le Conseil permanent que les élections présidentielles en République de Pologne se tiendront le 10 mai 2015.

Conformément aux engagements auxquels il a souscrit dans le cadre de l'Organisation, le Gouvernement de la République de Pologne a invité le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE, l'Assemblée parlementaire de l'OSCE et les États participants de l'OSCE qui le souhaitent à observer le processus des élections.

La Note verbale à ce sujet a été distribuée le 11 février 2015.

Je vous prie de bien vouloir joindre le texte de la présente déclaration au journal de cette séance.

Merci, Monsieur le Président.